

Séance du mardi 28 juin 2022 à 20h30
Mairie – salle du Conseil municipal

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Marco	REALINI	
Présent.e.s :	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMÜLLER	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEX	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé.e.s :	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Olivier	RIGHETTI	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 10 mai et 31 mai 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport des commissions premier semestre 2022
5. Crédit de réalisation pour le réaménagement des espaces extérieurs de la place du Centre communal pour un montant de CHF 560'000.- (délibération)
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers
9. Huis clos (naturalisation)

◆ ◆ ◆

Le Président ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée.

1. Approbation des procès-verbaux des 10 mai et 31 mai 2022

Procès-verbal du 10 mai 2022

Il n'y a pas de demande de modification.

Le procès-verbal du 10 mai 2022 est approuvé par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Procès-verbal du 31 mai 2022

La modification suivante est demandée :

Mme Bettina DECOSTERD était absente à cette séance.

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

**Muni de ces modifications, le procès-verbal du 31 mai 2022 est approuvé
par 12 voix pour et une abstention.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

- **Décision ACG**

Le Président signale l'entrée en force de la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 6 avril 2022 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000.- francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

- **Démission**

Le Président signale que la démission de Mme Rosalyne BOUVIER de son mandat de Conseillère municipale a été actée par la Chancellerie d'Etat qui rappelle qu'il est maintenant nécessaire de se pencher sur la question de son remplacement.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Adjudication pour le mandat de régie**

Après un appel d'offre sur invitation auprès de 8 régies dont 7 ont répondu, l'Exécutif a décidé d'adjuger pour les 5 prochaines années le mandat à la régie Besuchet. Les 7 dossiers ont été analysés du point de vue des critères suivants : proposition financière, conciergerie, gestion des conflits de voisinage, loyers impayés, relation avec les locataires, gestion des travaux, relation avec l'administration et l'autorité communale. A l'issue de cette évaluation, 3 régies ont été invitées à rencontrer l'Exécutif. C'est après cet entretien que l'Exécutif a fait son choix.

Celui-ci a été longuement débattu. Les points forts de la régie Besuchet, à savoir un dispositif de conciergerie sur le site, une excellente connaissance du terrain, une bonne vision des travaux à entreprendre ces prochaines années et un réel rapport de proximité avec la commune ont convaincu l'Exécutif de les reconduire pour ce mandat. Cela dit, durant ce nouveau mandat, l'Exécutif sera particulièrement attentif à la qualité et la rapidité des réponses fournies par la régie tant aux locataires qu'à la Mairie et au maintien de prestations optimum pour la conciergerie. Enfin, la démarche d'appel d'offre a convaincu l'Exécutif. Celui-ci estime important qu'elle soit renouvelée chaque 5 ans.

- **Péréquation intercommunale et finances de la commune de Genthod.**

Lors de son assemblée générale du 22 juin, l'ACG a adopté des mesures pour pérenniser le financement pour les personnes sans-abris au-delà de 2022, et consolider le fonds intercommunal. Afin d'aider les communes financièrement les plus fragiles à assumer ces charges supplémentaires, en parallèle a été voté un renforcement de la péréquation intercommunale. Des différents scénarios sur la table, celui qui a obtenu à peine plus de la majorité des votes - mais pas celui de la Commune de Genthod – entraînera, malgré des mesures de lissage sur trois ans, un impact très conséquent sur le budget de Genthod – et ce dès 2023. En effet, pour 2023, selon les estimations actuelles, ce sont CHF 830'000.- supplémentaires qui devront être versés à la péréquation intercommunale, montant qui serait ensuite amené à augmenter (sur la base des chiffres 2021) à CHF 1'890'000.- en 2025.

Dans cette perspective, il est très probable que les recettes actuelles de la Commune ne suffiront plus à présenter un budget à l'équilibre. Si cette hypothèse devait se vérifier, les options qui s'offriront à nous seront de trois ordres :

- Procéder à des économies de près de CHF 2 millions en trois ans (mais il est peu probable qu'une telle marge existe dans notre budget de fonctionnement) ;
- Augmenter nos recettes par une augmentation du centime additionnel et/ou par la perception de tout ou partie de la taxe professionnelle ;
- Adopter des budgets déficitaires à hauteur de ce qui est autorisé par la loi.

Mme GUINAND

- **Représentation des communes de la rive droite au sein des institutions de l'aéroport**

Pour le Conseil d'administration de l'aéroport, le Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac (GCRDL) a proposé la candidature de Bernard TASCHINI, Conseiller administratif de la Commune de Bellevue. M. TASCHINI préside la commission « aéroport » du GCRDL et était membre jusque-là de la Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien (CCLNTA).

S'agissant de cette commission, qui sera désormais intitulée Commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEP) et comptera un plus grand nombre de sièges dévolus aux communes riveraines, le GCRDL a proposé le Conseiller administratif de Versoix Cédric LAMBERT, la Conseillère administrative de Bellevue Mylène SCHOPFER, ainsi que moi-même pour représenter Genthod.

- **Voie verte**

Celle-ci a fait l'objet d'une importante séance en présence des magistrats communaux ainsi que des Conseillers d'Etat HODGERS et DAL BUSCO. Il ressort de ce comité de pilotage que le projet de Voie verte entre Sécheron et Versoix devrait voir sa réalisation entre 2024 et 2030, qu'elle aura une forte connotation paysagère permettant la découverte de nos villages et ne sera pas une véloroute comme c'est le cas sur la rive gauche.

Son coût total est estimé à CHF 31 millions mais, avec les subventions de la Confédération, du Canton et du Fonds intercommunal d'équipement, le coût pour les 4 communes traversées (Versoix, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy) s'élèvera à environ CHF 9 millions, dont CHF 2,3 à la charge de Genthod.

Des présentations détaillées du projet sont prévues pour les conseillers municipaux membres de la commission consultative intercommunale fin septembre, à savoir le président et le vice-président de notre commission Aménagement & Mobilité, puis pour l'ensemble des Conseillers municipaux à la fin de l'année. C'est aussi à cette période que les Exécutifs des 4 communes présenteront chacun à leur Conseil municipal une première demande de crédit de CHF 200'000.- permettant d'étudier en détail les aménagements et leurs coûts.

- **Voie bleue**

Les Exécutifs des communes de la rive droite et de la rive gauche, ainsi que la banque Lombard-Odier, ont ratifié la convention établissant le financement de la Voie bleue. Pour rappel, il s'agit d'une liaison en bateau entre Corsier et Bellevue, exploitée par la CGN dès 2024. Cette convention est un engagement sur une période test de trois ans. Elle fixe un montant maximal que les communes devront inscrire dans leur budget annuel afin d'assurer le fonctionnement de la ligne. Basé sur une péréquation intégrant la proximité aux débarcadères, la population de la commune et sa capacité financière, le montant que Genthod devra inscrire au budget de fonctionnement se monte à CHF 29'800.- sur un total de CHF 1 million. A noter que les habitants des communes participant au financement de la Voie bleue bénéficieront d'un rabais de 50% sur le prix des billets et abonnements.

- **Fréquentation de la ligne 52**

La fréquentation est très satisfaisante et visiblement en légère hausse. Sur la dernière semaine de mai, nous comptons environ 400 passagers sur les trois nouveaux arrêts desservis depuis avril. De manière globale, la modification du tracé semble avoir bénéficié à la ligne 52 dans son ensemble puisque l'on a enregistré sur le premier mois une croissance de la fréquentation journalière moyenne par semaine. Un bilan durant le dernier trimestre 2022 sera fait pour analyser les données et nous sera rendu par les TPG.

- **Petits Loups : départ de Madame Stéphanie TOUZOT**

La présidente du comité du jardin d'enfants des Petits Loups nous a informé du départ, en cette fin d'année scolaire, de Mme Stéphanie TOUZOT. Educatrice aux Petits Loups depuis 25 ans. Mme TOUZOT quitte le jardin d'enfants pour un poste à la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), où elle accompagnera des familles migrantes. A l'occasion du goûter de fin d'année du jardin d'enfants, les autorités communales lui remettront un cadeau de remerciement pour ses nombreuses années d'engagement gentousien.

M. BAUMGARTNER

- **Chantier travaux Gandole-Valavran**

Un accident grave c'est produit le mardi 14 juin 2022 sur le chemin de la Gandole. A la suite de cet incident, le chantier a dû être fermé et n'a pu reprendre que le mardi 21 juin dans l'après-midi. A cet effet, la route de Valavran sera fermée dans les deux sens du 4 juillet au 5 août 2022, soit à la fin des travaux.

Les TPG seront déviés. Une information est d'ores et déjà affichée dans les panneaux d'affichage et sur les réseaux sociaux. Les travaux de gaz des SIG allant de la route de Rennex à l'angle de la route de Valavran et du chemin de la Gandole seront terminés pour le 29 juin 2022.

- **Caserne des pompiers, point de situation**

Faisant suite au rapport du bureau Urbaplan, dont les conclusions ont été validées par la commission Bâtiments et Travaux Publics - à savoir la possibilité d'implanter au 40, chemin des Chênes une caserne pour les pompiers de Genthod de 500m2 de surface de plancher - l'Exécutif a souhaité s'assurer de la meilleure démarche pour engager un crédit d'étude afin de relancer ce projet. La solution consistant à reprendre le bureau lauréat du concours 2015 s'avère être la plus économique et rapide, elle est également conforme à la législation en vigueur. Dès lors, nous avons sollicité le bureau Apaar pour qu'il nous présente dans les meilleurs délais un devis pour un crédit d'étude allant jusqu'à la dépose de l'autorisation de construire. Dès qu'il nous sera remis, nous viendrons le présenter en commission Bâtiments.

4. Rapport des commissions premier semestre 2022

Le Président invite les présidentes et présidents de commission à lire leur rapport.

Mme VIZCAINO, présidente de la commission Social et Naturalisations

La commission Social et Naturalisations s'est réunie sept fois depuis le début de l'année 2022.

Pour l'aide à l'étranger, la Mairie a reçu 17 dossiers que Sandra ROCHAT a préavisés et que les membres de la commission ont étudiés. Sur les 17 dossiers, 2 ont été préavisés négativement car ils concernaient des pays en guerre, 8 sur les 15 restants ont été retenus et ont reçu une aide financière de CHF 2000.- à CHF 5000.-, chacun.

A ce jour, CHF 30'000.- ont été alloués à 7 projets qui concernent des pays d'Afrique (4 pour le Burkina Faso, 1 pour la Guinée, 1 pour le Sénégal et 1 pour le Bénin) et 1 projet au Liban. Ce dernier a pour but de re/scolariser à l'école publique nationale de jeunes réfugiés syriens, de 9 à 14 ans, non-scolarisés ou déscolarisés.

Quant aux 7 autres projets, ils concernent l'accès à l'eau potable, l'hygiène, la santé, l'agriculture gérée par des femmes, l'autonomisation des femmes et des filles dans la lutte contre la faim et la pauvreté.

Quant à l'aide en Suisse, comme vous le savez, la gestion des dossiers est laissée à l'Exécutif depuis cette législature.

Mais, à chaque séance de commission, Karen GUINAND présente aux membres de la commission l'ensemble des nouveaux dossiers reçus par la Mairie et ceux soutenus par l'Exécutif afin que les commissaires puissent valider les choix de l'Exécutif, voire proposer des dossiers qui n'ont pas été retenus.

En ce qui concerne les aînés et les jeunes, l'acquisition par la Commune de l'ancienne poste devrait permettre à l'Association du Bel Age et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (à savoir la FASe) d'avoir des locaux dédiés une fois les travaux réalisés.

La commission, dans sa séance du 7 février 2022, a reçu le comité de l'Association du Bel Age in corpore. L'Association, ainsi que les activités qui s'y déroulent, ont été présentées aux commissaires, puis des échanges intéressants et fructueux s'en sont suivis.

Dans sa séance du 5 avril 2022, la commission a rencontré le comité de la toute récente association « Jeunesse de Genthod » qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

Créer une cohésion sociale entre les jeunes de la commune, faciliter les liens entre les jeunes et l'administration communale et promouvoir des activités pour les jeunes au sein de la commune sont les principaux buts de cette association.

Une éventuelle cohabitation avec le Bel Age et la FASe dans l'ancienne poste, ainsi que la création d'une charte de cohabitation créée par les 3 entités et validée par la Commune sont envisagées.

Pour cette année, les sorties proposées aux aînés par la commission sont :

- *Les chemins des narcisses aux Pléiades, le 24 mai, sortie qui a donc eu lieu. Le temps n'était malheureusement pas de la partie, mais les narcisses étaient là, un peu mouillés, mais dans toute leur splendeur.*
- *Une visite guidée à l'Open House.*
- *Le Cirque Knie en septembre.*
- *La traditionnelle journée aux Automnales.*
- *Et une nouveauté : la Revue en fin d'année.*

Dans sa séance du 2 mai, les commissaires ont rencontré Nicole PICARD FLUMET, en charge du Service Social de la commune. Cette dernière leur a présenté la situation actuelle du service, l'évolution de son travail et la charge de travail qui devient de plus en plus lourde pour une seule personne à 50%.

Enfin, en ce qui concerne les Naturalisations, la Mairie a reçu quatre demandes de naturalisation depuis le début de cette année. Des rencontres entre le/la candidat-e et deux commissaires ont été organisées afin de faire leur connaissance.

Pour conclure, je remercie

- *les personnes du secrétariat communal, qui préparent les dossiers, les sorties et gèrent l'ensemble des contraintes administratives liées à cette commission ;*
- *l'ensemble des commissaires pour leur investissement dans l'étude des dossiers de demande d'aide à l'étranger et les visites qu'ils/elles effectuent auprès des candidat-e-s à la naturalisation ;*
- *et Karen GUINAND pour son travail en amont des séances et toutes les informations qu'elle nous donne durant celles-ci.*

M. ROSSET, président de la commission Aménagement et Mobilité

Le rapport sera transmis lors de la séance du mois de septembre.

M. SANOU, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics

« De janvier 2022 à nos jours, la commission des Bâtiments et Travaux Publics s'est réunie 7 fois.

Le 18 janvier 2022, la commission s'est réunie conjointement avec la commission Social et Naturalisations, avec à l'ordre du jour le projet d'achat du bâtiment de l'ancienne poste et les travaux nécessaires. A la suite des discussions, la commission a préavisé favorablement l'acquisition de ce bâtiment, qui sera dédié au Bel Âge et à la FASe.

Une séance conjointe avec la commission Sécurité a eu lieu le 2 février 2022, en présence des représentants de la Compagnie des sapeurs-pompiers, en vue de les auditionner concernant leur déménagement potentiel au chemin de Chênes 40, dans une nouvelle caserne. Il a été décidé de réfléchir sur cette parcelle tant qu'il n'y a pas d'impossibilité avérée.

Une réunion conjointe avec la commission Environnement s'est tenue le 22 février 2022. A l'ordre du jour, l'aménagement de 3 écopoints (Moissons, Creux-de-Genthod, Petite-Voie), ainsi que la création de columbariums dans le cimetière de Genthod.

La réunion du 28 février était consacrée au renouvellement des véhicules du Service voirie, parcs et jardins. La commission accepte à l'unanimité l'achat de ces véhicules.

Le 14 mars, s'est tenue une séance conjointe avec la commission Environnement, sur l'aménagement des trois écopoints (Moissons, Creux-de-Genthod et Petite Voie), restitution des dernières vérifications de la Mairie. Ce rendez-vous fait suite à la rencontre du 22 février, afin de visualiser sur site les emplacements potentiels pour une implantation d'écopoint au Creux-de-Genthod et répondre aux questions soulevées par les membres de la commission. La commission valide l'emplacement proposé pour l'écopoint au Creux de Genthod. Les 3 projets d'écopoints soumis sont donc validés.

La commission s'est réunie au mois de mars, pour voter sur des dépassements de crédits, qui ont été acceptés à la majorité.

Au mois d'avril, la commission BTP a eu une séance avec le bureau Urbaplan, qui a présenté l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une caserne de pompiers au chemin des Chênes. A la suite d'intenses discussions, la commission se prononce pour la poursuite de l'implantation de la caserne des sapeurs-pompiers au chemin des Chênes.

Je remercie les commissaires pour leur implication constante dans les débats. Merci à Andréas BAUMGARTNER ainsi qu'au Secrétaire général pour leur soutien combien important dans le traitement des dossiers.

Je vous remercie de votre aimable attention. »

Mme UDRY, présidente de la commission Finance, Administration et Economie Publique

« Nous nous sommes réunis 6 fois depuis le début de cette année. La commission a approuvé les comptes 2021 et s'est réjouie de leur bon état.

Par la suite, le travail principal de la commission s'est situé autour des dépenses qui émanaient des différents travaux des différentes commissions, notamment la création d'un columbarium, les aménagements de trois nouveaux écopoints, la modification des frontières communales, le dépassement des crédits d'engagement, le renouvellement des véhicules des services de la voirie, un budget complémentaire concernant Open House, des projets de génie-civil et le projet de rachat du bâtiment de l'ancienne poste et les travaux nécessaires. La commission s'est aussi prononcée sur la requalification des aménagements extérieurs du centre communal sur lesquels nous allons nous prononcer ce soir. Nous avons traité 2 thématiques plus particulières : celle qui concerne les Conseillers municipaux suppléants et la commission devrait aboutir à un règlement d'ici la fin de l'année. Nous avons aussi travaillé sur la mise au concours du mandat de gestion du parc immobilier communal, notamment sur le contenu de l'appel d'offre. Toutefois, nous regrettons de ne pas avoir été tenus au courant tout au long du processus et de n'apprendre que ce soir en Conseil municipal le nom de la titulaire et nous aurions aimé un peu de changement. »

M. GUEX, président de la commission Environnement

« 6 commissions Environnement se sont tenues depuis janvier, dont 5 conjointement, soit avec l'Aménagement et la Mobilité, soit avec les Bâtiments et les Travaux Publics. Je n'ai plus qu'une séance de commission à vous résumer puisque les autres présidents vous expliqueront les sujets abordés.

Plus sérieusement, ce premier semestre a été bien rempli pour la commission.

La requalification des espaces extérieurs du centre communal, pour laquelle nous votons le crédit ce soir, nous a occupés à 3 reprises et a fait l'objet de très intéressantes discussions qui nourriront les réflexions pour d'autres projets de réaménagement d'espaces publics, tels que les parkings du quartier Moissons Mont-Rose Sautoir-d'Or ou le dépôt voirie de la Pralay. Sur un thème proche - la désimperméabilisation des sols - la commission a travaillé sur le préau de l'ancienne école. Des lignes directrices et principes ont été arrêtés par la commission afin qu'un projet puisse être dessiné par un architecte paysagiste. On peut mentionner comme idées phares, la plantation d'un arbre à fort développement ou au contraire d'un bosquet, la création de gradins entre les 2 préaux, conserver un jardin potager mais déplacer le sapin, trouver un revêtement perméable pour le préau tout en maintenant un accès en dur le long du bâtiment.

Les sujets aménagement de 3 écopoints et création de columbariums ont été présentés au Conseil municipal puisqu'ils ont fait l'objet de délibérations pour des crédits d'investissements. Concernant les écopoints, la commission s'est déplacée, sur proposition du Maire, au Creux-de-Genthod pour examiner in situ les emplacements possibles pour des containers enterrés. Cette visite a permis de mieux comprendre le contexte et de visualiser les avantages et inconvénients de chaque emplacement imaginé. Cette manière de fonctionner s'est avérée constructive et pourrait être répétée pour de nombreux projets.

La Journée Environnement du 1er octobre 2022 portera sur le thème des mousses et lichens avec une visite guidée des vieux murs de la commune.

Je remercie les membres des commissions Environnement, Aménagement et Mobilité, ainsi que Bâtiments et Travaux Publics pour leur travail et implication, ainsi que l'Exécutif et l'équipe de la Mairie pour leur précieuse collaboration.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. REINMANN, président de la commission Sécurité

« La commission Sécurité s'est réunie à deux reprises pendant le premier semestre 2022. La séance conjointe Sécurité Bâtiments du 1er février avait pour but d'auditionner les responsables de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod au sujet d'une nouvelle caserne. Leur Capitaine Stéphane NICOLLIN exprime leur souhait de réfléchir à un projet à long terme de 30 ans au moins. Il estime qu'un regroupement intercommunal n'est pas désiré car s'en suivrait une perte d'identité de la compagnie attachée à sa commune. Il précise que 70% de l'effectif habite la commune. Ce désir d'autonomie se vérifie aussi dans nos communes voisines. Le Lieutenant GRAMENZI fait remarquer que le projet d'une nouvelle caserne, conçu en 2015 au chemin des Chênes, doit être revu au niveau de la sortie des véhicules et de la place pour les remorques. Ce problème pourrait être résolu en pivotant le projet de 90°. M. GUEX pense que le site de Champs Chavannes est plus approprié.

M. REINMANN précise que la commission des Bâtiments a choisi l'emplacement du chemin des Chênes et qu'il faut retenir ce site tant qu'il n'y a pas d'impossibilité avérée. M. ROCHAT poursuit la réflexion avec les sapeurs-pompiers et des professionnels de la construction pour intégrer nos remarques.

La deuxième séance de la commission Sécurité du 14 juin avait quatre sujets. Le premier traitait des cambriolages et vols sur notre commune. Le mois d'avril a été bien plus impacté. Le deuxième sujet revenait sur le fameux croisement route de Collex / route de Valavran. La commission propose un giratoire provisoire pendant la durée des travaux à Bellevue, puis deux « cédez le passage » sur la route de Collex, assortis de 4 feux déclenchés pour le passage du bus. Pour le troisième sujet, la commission a débattu sur les limitations de vitesse dans notre commune. Elle valide le projet à l'unanimité. Le quatrième sujet concernait la sécurité au parc Lullin. L'ensemble des membres de la commission soutient l'Exécutif dans son projet de diviser le parc en zones distinctes : l'une dédiée aux chiens en liberté et l'autre où les chiens doivent être tenus en laisse.

Je vous remercie pour votre attention. »

Mme GLAUS-LEMBO, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

Le rapport sera transmis lors de la séance du mois de septembre.

Le Président demande si un membre d'un autre groupement communal souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas. Il remercie les intervenants.

5. Crédit de réalisation pour le réaménagement des espaces extérieurs de la place du Centre communal pour un montant de CHF 560'000.- (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas.

La délibération suivante est mise aux voix.

**Crédit de réalisation pour le réaménagement
des espaces extérieurs de la place du Centre communal
pour un montant de CHF 560'000.-**

Vu la mise en évidence de certains problèmes relatifs aux aménagements extérieurs du centre communal tels que ressortant du processus participatif relatif à la révision du PDcom et évoquant la question d'ilot de chaleur, de déficit de végétation et d'imperméabilisation du sol ;

vu la volonté de l'Exécutif de se saisir de ces questions dès septembre 2020 par un mandat pour une étude d'avant-projet réalisé par MM. Ugo Calandra consultant en paysage et Félix Brüssow, architecte paysagiste ;

vu les présentations de l'avant-projet faites aux commission de l'Environnement le 10 mai 2021 et de l'Aménagement du territoire et mobilité le 1^{er} juin 2021 présentant notamment une estimation des coûts d'environ CHF 330'000.- TTC pour la réalisation des travaux, sous réserve du déroulement de l'appel d'offres ainsi que des choix définitifs de matériaux ;

vu la volonté des autorités communales de poursuivre l'élaboration d'un projet matérialisé par le vote du Conseil municipal le 22 juin 2021 en faveur d'un crédit d'étude établi par les mandataires pour un montant global de CHF 5'800.- ;

vu la présentation en commission conjointe Environnement et Aménagement du territoire et mobilité du 17 janvier 2022 du projet de réaménagement des espaces extérieurs par les mandataires pour un montant estimé des travaux à CHF 750'000.- ;

vu les rectifications du projet demandées par la commission conjointe Environnement et Aménagement du territoire et mobilité du 1^{er} mars 2022 ;

vu la présentation en commission conjointe Environnement et Aménagement Mobilité le 31 mai 2022 par les mandataires du projet modifié et d'un nouveau devis général pour un montant de 576'209.- ;

vu le préavis unanime de la commission conjointe Environnement et Aménagement Mobilité du 31 mai 2022 moyennant quelques ultimes modifications ;

vu la séance du 7 juin de la commission Finance, Administration et Economique et la présentation des dernière moutures du projet et de son plan financier revu au montant de 552'786.17.-, annexés à la présente délibération, préavisé favorablement à l'unanimité par la commission ;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

et sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
DÉCIDE
à la majorité simple
d'accepter**

par 12 oui, aucun non, 1 abstention

sur 14 conseillers municipaux présents à la séance

1. *De réaliser les travaux de réaménagement de la place du Centre communal sur la parcelle 1851, et d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 560'000.- destiné à ces travaux.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense de CHF 560'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 02.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.*
4. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.*

6. Propositions de la Mairie

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

- **Consultation de la FAO**

M. REINMANN propose que la Mairie informe les propriétaires d'une future construction sur une parcelle voisine de la leur. Il cite l'exemple du chemin des Troiselles.

M. le Maire relève l'intérêt de la proposition de M. REINMANN et encourage les Conseillers municipaux à procéder à une consultation régulière de la FAO. Dans le cadre des demandes d'autorisation de construire, l'Exécutif reçoit parfois les personnes concernées (ingénieurs, architectes, etc.) et peut être mis au courant des différents projets. Comme ce n'est pas toujours le cas, il pourrait être envisagé que les services communaux consultent la FAO et informent les propriétaires voisins des parcelles concernées.

Mme GUINAND rappelle que, dans le cadre d'un projet privé, l'architecte peut consulter l'Exécutif en amont. L'Exécutif se positionne en fonction des lignes définies dans le plan directeur communal lorsque que le Canton sollicite une demande de préavis.

M. le Maire précise qu'il est du devoir de l'Exécutif de donner des préavis favorables ou défavorables en fonction du plan directeur communal, sur lequel travaille actuellement le groupe de travail. Il ajoute que l'Etat ne tient pas souvent compte, si ce n'est jamais compte, du préavis communal.

M. REINMANN précise qu'il souhaite que les propriétaires soient avertis des projets de construction sur la/les parcelle/s voisine/s de la leur.

M. le Maire prend note de la demande de M. REINMANN. Il suggère une réflexion sur la possibilité que les services communaux informent de manière systématique les propriétaires de projets de constructions près de leur parcelle.

8. Divers

- **Nuisances sonores**

M. BUFFLE revient sur les soirées organisées au Château de Malagny dont deux ont généré des nuisances sonores particulièrement importantes. Il demande si la Mairie et les propriétaires du Château ont été informés de l'exploitation commerciale des lieux depuis quelques semaines. La Mairie a-t-elle reçu des plaintes ou des remarques des voisins concernant ces soirées et les nuisances sonores qu'elles engendrent ? La Mairie a-t-elle eu l'occasion de discuter avec les exploitants, notamment concernant le respect des règles ?

M. le Maire confirme que la Mairie a reçu et accordé une demande d'autorisation officielle pour l'organisation d'une réception au Château de Malagny. La Mairie n'a cependant pas reçu de précisions concernant ces manifestations qui se sont avérées extrêmement bruyantes. La commune payant déjà un lourd tribut aux nuisances sonores en raison notamment de la proximité de l'aéroport, M. le Maire souligne la nécessité d'interdire ce genre de soirées. Il s'excuse du manque de perspicacité de la Mairie concernant l'exploitation de ces soirées et affirme qu'elle en tiendra compte la prochaine fois.

- **Rapports des commissions**

M. ROSSET revient sur les rapports des commissions et la fréquence de ceux-ci. Il relève l'intérêt de préciser et d'acter la fréquence de présentation des rapports des commissions (annuellement ou semestriellement).

M. le Maire est d'avis que l'établissement d'un rapport annuel est un travail considérable pour certains et relève l'intérêt d'un rapport semestriel.

Mme CADEI considère que, dans un souci d'information à la population à travers la lecture des procès-verbaux du Conseil municipal, un rapport annuel reporte la communication et n'est donc pas pertinent.

Le Président demande si les membres du Conseil municipal souhaitent prendre une décision ce soir ou préfèrent y réfléchir pendant l'été.

M. GUXE indique que le Bureau s'est posé la question de la pertinence des rapports semestriels. Il a lui-même un avis partagé mais a une préférence pour une présentation semestrielle des rapports, notamment pour éviter d'avoir des rapports trop longs et afin de garder en mémoire les différentes activités des commissions sur une demi-année.

M. SANOU préfère une présentation semestrielle des rapports, dans le but notamment d'une information à la population, qui lit les procès-verbaux du Conseil municipal.

Mme VIZCAINO est d'avis qu'un rapport semestriel est plus présent dans les esprits. Tout dépend par ailleurs du nombre de séances par commission.

M. ROSSET se rallie aux arguments présentés et est favorable à la pratique d'une présentation semestrielle.

Le Président remercie les intervenants et confirme le maintien de deux rapports par année.

- **Parking sauvage chemin de la Gandole**

Mme DECOSTERD a été interpellée à plusieurs reprises concernant le parking sauvage au chemin de la Gandole en raison des travaux. Elle souligne la dangerosité du secteur et suggère la pose de panneaux d'interdiction de stationner.

Mme GUINAND entend la proposition de Mme DECOSTERD. L'Exécutif est partagé et relève le besoin de stationnement à cet endroit. Ce point sera repris lors de la prochaine séance de l'Exécutif afin de trouver une solution.

La parole n'est plus demandée.

9. Naturalisation

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H29.

La Secrétaire du Bureau
Geneviève CADEI-MILLOT



Le Président
Marco REALINI



La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO

